

# anuel d'utilisation MyEasyOptic :

Contrats RGPD

VERSIONS 1.53

# NEasyOptiC



# Manuel d'utilisation : Contrat et avenants RGPD ....

En Mai 2018 entrait en application le RGPD (règlement général sur la protection des données). Ce règlement adopté par le parlement européen, cherche à responsabiliser à la collecte et au traitement des données personnelles, aussi bien les entreprises collectrices (dont vous faites partie) que leurs clients. L'objectif est de renforcer le droit privé des utilisateurs sur la nature des traitements effectués avec leurs données personnelles.

De plus, l'optique possède une complexité supplémentaire, puisque vous saisissez via votre logiciel des données personnelles (état civil, date de naissance...) mais aussi des données de santé (numéro de sécurité sociale, prescription, type de verres, etc).

Depuis la mise en application du RGPD, MyEasyOptic permet déjà de répondre aux attentes réglementaires :

- Hébergement en HDS (Hébergement de Données de Santé) chez un hébergeur agréé,
- Mise en place de modules vous permettant de respecter les droits à l'oubli, d'accès aux données et de portabilité que vos clients peuvent exiger
- Edition, validation et sauvegarde du recueil de consentement

Avec le temps et l'expérience sont apparus des besoins supplémentaires; ainsi, vous-même, en tant que responsable de traitement (en simplifiant, vous êtes celui qui capte les données personnelles et de santé de vos clients, pour les saisir dans un logiciel) avez la responsabilité d'un traitement correct de ces données, aussi bien chez vous en interne, que chez les partenaires avec qui vous travaillez (votre éditeur de logiciel avec lequel vous saisissez les données, votre verrier à qui vous envoyez les informations pour commander les verres, votre centrale d'achat ou enseigne qui réalise pour vous du marketing, les OCAM à qui vous demandez des prises en charge, etc....).

Ainsi, vous devez pouvoir confirmer à vos clients que ces différents partenaires, à qui vous transmettez leurs données, les utilisent bien dans un cadre précis, connu et validé par vos soins.

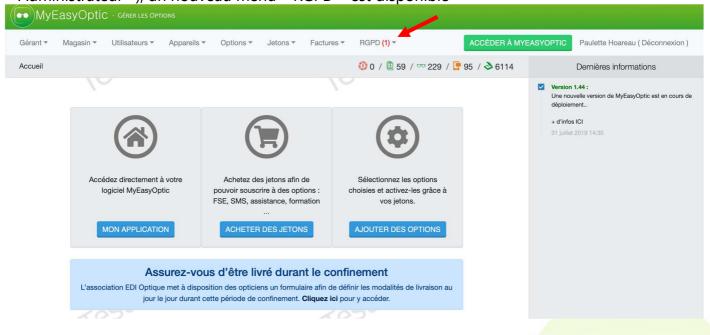
Dans ce but, à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2021, nous mettons en place un contrat électronique individualisé vous permettant :

- De garantir une utilisation des données conforme à la réglementation de votre logiciel MyEasyOptic
- De lister les différents modules qui vous sont spécifiques (interface logiciel, demandes de prise en charge électronique, Télétransmissions RO & RC, etc), ou généraux (commandes de verres, sms, etc)
- Et de détailler en annexe pour chacun de ces modules, le contenu des données envoyées, les mesures de sécurité mise en place, ainsi que les coordonnées des partenaires réceptionnant ces données.

Courant du mois de Mars 2021, au lancement de votre logiciel, il vous sera donc demandé de valider et signer ce contrat

La documentation ci-dessous vous explique comment accéder à vos contrats (anciens ou en cours, validés ou non), comment les valider et comment dorénavant activer un nouveau module dans votre logiciel MyEasyOptic.

Dans votre menu d'administration (accessible uniquement aux utilisateurs avec un profil « Administrateur »), un nouveau menu « RGPD » est disponible



# 2 options sont possibles :



# L'option « Mes contrats / avenants » permet :

- de visualiser et télécharger votre contrat validé en cours. Celui-ci est automatiquement généré avec les options actives lors de la première consultation de ce dit contrat.
- de lister et consulter <mark>les contrats en cours, ou les anciens</mark> contrats (devenus obsolète car vous avez par exemple ajouté un nouveau module/interface)
- de lister et accepter les contrats ou avenants en attente de validation



L'option « **Données RGPD** » permet de renseigner des informations indispensables à l'édition des contrats.

Si celles-ci ne sont pas renseignées, le contrat ne pourra pas être généré automatiquement.

Accueil / Données RGPD

# Données RGPD

Reponsable de traitement : Hoareau Paulette

Paraphes du contrat : Ph

Forme juridique : SARL

Capital: 10000

Numéro RCS: RCS 98765678

Immatriculée au RCS de : AUBE

**MODIFIER** 

# Primo-contrat et avenants :

## Primo-contrat:

Le premier contrat qui vous sera proposé automatiquement au lancement de MyEasyOptic intègrera les clauses standards (communes à tous nos clients) mais aussi le détail de tous les modules/interfaces spécifiques à votre magasin (télétransmission, interface logiciel métier, etc).

En validant ce primo-contrat, les modules/interfaces seront automatiquement activés et opérationnels.

## Avenants:

Si par la suite, vous décidez d'acquérir un nouveau module/interface, le process sera le suivant :

- Vous faites l'acquisition du module/interface (via votre menu d'administration avec le menu « achat d'option », ou via une demande à notre service commercial)
- Un avenant au primo-contrat précisant les spécificités RGPD de ce nouveau module/interface sera alors soumis à votre validation.
- Une fois l'avenant validé, il vous restera à activer le module/interface dans votre logiciel MyEasyOptic en allant dans le menu « paramétrage », puis « Interfaces » (exemple ci-dessous avec l'interface « Activisu »)



Sélectionner et confirmer l'activation de l'interface.



# Process de validation d'un contrat ou d'un avenant :

Pour valider un contrat ou un avenant, après avoir l'avoir lu, il vous suffit d'aller en bas du document puis de cliquer sur le bouton « Valider »



2 confirmations vous seront alors demandées. Il vous faut cocher les deux cases afin de pouvoir définitivement accepter le contrat ou l'avenant



Votre contrat ou avenant sera alors mis à votre disposition dans l'option « Mes contrats/avenants »

